



DEPARTEMENT DE LA SARTHE (72)
MAIRIE
SAINT-GEORGES-DU-BOIS

Objet : AXIONE, vérification liaison chambres télécom, raccordement fibre lotissement « Le Clos des Hayes » rue de Sablé Saint-Georges-du-Bois – lundi 14 avril 2025

ARRETE

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la route et notamment les articles R 411-5, R 411-7, R 411-8 ;

VU le code de la Voirie Routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – cinquième partie – signalisation routière) ;

Vu la demande de l'entreprise AXIONE – ZAC du Cormier 72230 MULSANNE, en vue de réaliser la vérification d'une liaison entre deux chambres télécom, le lundi 14 avril 2025, rue de Sablé à Saint-Georges-du-Bois (Sarthe) pour le raccordement de la fibre du lotissement « Le Clos des Hayes »,

Considérant qu'il convient, dans l'intérêt de la conservation et de la gestion du domaine public de déterminer les conditions de son occupation et de l'utilisation des voies ;

ARRETE

Article 1 : L'entreprise AXIONE est autorisée à occuper le domaine public en vue de réaliser la vérification d'une liaison entre deux chambres télécom rue de Sablé à Saint-Georges-du-Bois (Sarthe) pour le raccordement de la fibre du lotissement « Le Clos des Hayes »

Article 2 : Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant (Art. R. 417-10 – Enlèvement de véhicules – apposition de l'arrêté 36 heures avant le chantier).

Article 3 : La présente autorisation est accordée le lundi 14 avril 2025.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. L'entreprise AXIONE a la charge de la signalisation de son chantier. Elle est responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 5 : Le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Coulans-sur-Gée et l'entreprise chargée des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-du-Bois, le 10 avril 2025.

Certifié exécutoire, les formalités de notification et de publication ayant été effectuées.

Pour le Maire, le 1^{er} Adjoint, Jacky LEBOUIC

1 place de la Mairie
72700 SAINT-GEORGES-DU-BOIS
02.43.47.18.87
accueil@mairie-sqdb.fr